



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Ré
Mc
t

21114615

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

17 SEP. 2021

DIVISION MONS
GreffeN° d'entreprise : **0458 504 647****Nom**(en entier) : **Megaceram**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Grand Peuplier (H-A), 1 7110 La Louvière, Belgique****Objet de l'acte : Démissions - Nominations**

Extrait des décisions unanimes par écrit des actionnaires du 12 août 2021.

FIN DE MANDAT D'ADMINISTRATEURS

La Société prend connaissance des lettres de démission du 12 août 2021 en tant qu'administrateurs de Domarc sri (représentée par son représentant permanent M. Jean-Marc Xhenseval) et Caleo sri (représentée par son représentant permanent de Mr. Fabrice Heughebaert).

Par conséquent, l'assemblée générale des actionnaires met fin aux mandats d'administrateur de Domarc sri (représentée par son représentant permanent M. Jean- Marc Xhenseval) et Caleo sri (représentée par représentant permanent de Mr. Fabrice Heughebaert).

NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

Par vote spécial et à l'unanimité, l'Assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs pour une durée de trois (3) ans finissant à l'Assemblée générale ordinaire de 2024 le mandat des Administrateurs suivants:

M. Roberto Grosso,
M. Michel Lemaire,
M. Davide Sighinolfi,

En conséquence, à compter de la présente assemblée générale, le conseil d'administration est composé comme suit :

- 1.M. Roberto Grosso;
- 2.M. Michel Lemaire ; et
- 3.M. Davide Sighinolfi.

PROCURATION

L'actionnaire mandate chacun des administrateurs, Filip Corveleyn (représentant de Legal Studio SRL), agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, afin de faire le nécessaire pour publier les

décisions prises par l'assemblée générale dans les annexes au Moniteur belge, de remplir tous les formalités administratives et de représenter la société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et/ou du greffe du Tribunal de l'entreprise et à cet effet, de faire le nécessaire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 24/09/2021 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Filip Corveleyn
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 24/09/2021 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).